

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 18 Droit social			
Code	SOAS2B14AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Campus Mons</u> Christophe BEDORET (christophe.bedoret@helha.be) Stéphane HAUTENAUVE (stephane.hautenauve@helha.be) Aude DUFOUR (aude.dufour@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Laurence MARKEY (laurence.markey@helha.be) Laura BERTRAND (laura.bertrand@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Laurence MARKEY (laurence.markey@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Laura BERTRAND (laura.bertrand@helha.be) Sophie HUBERT (sophie.hubert@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement contribue à la compréhension du contexte socio-économique, historique et politique dans lequel s'inscrit le droit social afin de cerner les enjeux liés à la protection sociale. A ce titre, elle outille le futur assistant social en tant que garant des droits individuels et collectifs. Elle comporte deux volets, sécurité sociale et droit du travail.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
 - 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
 - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTÉS UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
 - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Connaître les mécanismes de couverture et de protection sociale
- II. Cerner les droits et obligations de tout travailleur et assuré social
- III. Trouver des réponses et proposer des solutions dans le cadre de situations concrètes

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus		
Mons		
SOAS2B14ASA	Droit social	60 h / 5 C
+ HELHa Campus		
Montignies		
SOAS2B14ASJA	Droit social	60 h / 5 C
+ HELHa Campus		
Montignies (HD)		
SOAS2B14ASDA	Droit social	60 h / 5 C
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS2B14ASA	Droit social	60 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus		
Mons		
SOAS2B14ASA	Droit social	50
+ HELHa Campus		
Montignies		
SOAS2B14ASJA	Droit social	50
+ HELHa Campus		
Montignies (HD)		
SOAS2B14ASDA	Droit social	50
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS2B14ASA	Droit social	50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note **globale** de cette unité d'enseignement représente une pondération de 5/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 45

Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit social			
Code	7_SOAS2B14ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Christophe BEDORET (christophe.bedoret@helha.be) Stéphane HAUTENAUVE (stephane.hautenauve@helha.be) Aude DUFOUR (aude.dufour@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le droit social comporte deux volets : le droit du travail (travailleurs salariés, indépendants, statutaires ; relations individuelles et collectives entre les employeurs et les travailleurs salariés) et le droit de la sécurité sociale (soins de santé et indemnités, chômage, pension, allocations familiales, allocations d'handicapé, revenu d'intégration sociale et aide sociale, accidents du travail et maladies professionnelles, etc.).

Les enjeux liés à la protection sociale s'inscrivent dans un contexte socio-économique, historique et politique.

Les droits sont conditionnés et contrebalancés par un certain nombre d'obligations, tant pour les travailleurs que pour les assurés sociaux.

Les procédures, tant sur plan administratif que judiciaire, sont complexes.

Les systèmes de sécurité sociale sont entremêlés.

L'assistant social, en tant que professionnel de l'action sociale, remplit un rôle majeur, en faveur d'un public fragilisé, dans l'« accès » au droit social.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les concepts du droit du travail doivent être compris et être manipulés par l'étudiant.

L'étudiant doit identifier les institutions qui forment le système de sécurité sociale en Belgique, ainsi que les articulations au sein des différents régimes de sécurité sociale (avantages, conditions, procédures, ...).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1ère partie - Droit du travail :

Le cours s'articule autour des points suivants :

1. Introduction : travailleurs ; normes ; juridictions et administrations ;
2. Notion de contrat de travail : éléments constitutifs ; preuve ; effets ;
3. Types de contrat de travail : CDI, CDD, etc. ;
4. Exécution du contrat de travail : obligations ; bien-être ; harcèlement ; sanctions civiles et pénales ;
5. Dissolution du contrat de travail
 - modes de rupture du droit commun ;

- congé moyennant préavis ;
 - congé pour motif grave ;
 - congé abusif - licenciement manifestement déraisonnable ;
 - acte équipollent à rupture ;
 - documents sociaux, outplacement, etc. ;
6. Suspension du contrat de travail : congé de maternité, congé-éducation, crédit-temps, etc. ;
7. Questions spéciales de droit individuel :
- droit aux allocations de chômage ;
 - droit au revenu d'intégration sociale et à l'aide sociale (CPAS) ;
 - secret professionnel, etc. ;
8. Questions spéciales de droit collectif :
- comité pour la prévention et la protection au travail ;
 - conseil d'entreprise ;
 - délégation syndicale ;
 - grève.

2ème partie - Droit de la sécurité sociale :

Assurance soins de santé et indemnités, pension, allocations familiales, allocations d'handicapé, assurance accidents du travail, maladies professionnelles.

Démarches d'apprentissage

- o Enseignement de type magistral
- o Exercices : examen de documents, résolution de cas pratiques

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions/réponses durant le cours.

Ouvrages de référence

- « Droit du travail » (W. VAN EECKHOUTTE et V. NEUPREZ, Kluwer)
- « Eléments de droit du travail » (A.-V. MICHAUX, Larcier)
- « Droit de la sécurité sociale » (J.-F. FUNCK, Larcier)

Supports

Note de cours ;

Documents relatifs au droit social (loi, convention collective de travail, contrat de travail, règlement de travail, fiche de salaire, lettre de licenciement, formulaire C4, citation en justice, plainte, jugement, article de presse, décision administrative, etc.)

4. Modalités d'évaluation

Principe

Est matière d'examen tout (et uniquement) ce qui est évoqué et développé au cours.

1ère partie - Droit du travail (Christophe BEDORET) :

examen écrit en janvier et examen oral en septembre ;

NB: Pour les étudiants en crédit résiduel, l'examen portera sur la matière de l'année en cours.

Pondérations

La note de cette activité d'apprentissage représente une pondération de 5/60 du Bloc 2.

Droit du travail : 2/5ème de la note. Droit de la sécurité sociale : 3/5ème de la note.

Il s'agit d'une épreuve d'évaluation intégrante et absorbante, c'est-à-dire qu'il faut avoir présenté les deux parties de l'AA 'Droit social' pour que la moyenne pondérée puisse être réalisée. Et donc, en cas de mention CM, ML, PP, PR, Z ou FR dans une des deux parties, la mention dont question sera la note portée à l'activité d'apprentissage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe + Exo	40% + 60 %			Exo	40%/60%

Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).